**COMMUNIQUE DE PRESSE**

L’Union pour le Progrès et le Changement (UPC) informe ses militants et sympathisants, ainsi que le public, que **le Bureau Politique National a prononcé l’exclusion de l’UPC** et de toutes les instances du parti, à compter du 25 février 2014, les personnes dont les noms suivent :

1°) Monsieur **OUEDRAOGO Ratamanégré Assibo** – Arrondissement 5 de Ouagadougou ;

2°) Madame **OUEDRAOGO Solange** - Arrondissement 4 de Ouagadougou ;

3°) Monsieur **KISSOU Moussa** - Arrondissement 4 de Ouagadougou ;

4°) Monsieur **BOUDA Albert** - Arrondissement 4 de Ouagadougou.

Ces personnes sont exclues de l’UPC pour, et sans exhaustivité :

* S’être rendues coupables de violations des textes du parti et, par leurs comportements, avoir terni l’image du parti;
* S’être portées sur des listes de candidature d’autres partis politiques ;
* S’être rendues coupables de violations des principes du parti ;
* Avoir rejeté la discipline du parti et œuvré contre l’unité du parti.

 Aussi, tout acte que ces personnes viendraient à poser n’engage plus le parti.

Ouagadougou le 01 mars 2014

Le Secrétariat à l’Information et à la Communication de l’UPC

(SIC – UPC)

Union pour le Progrès

et le Changement

**U P C**

***Démocratie - Travail – Solidarité***